



SPIP de SAINT QUENTIN: « Conditions de travail indignes qui perdurent et accueil matériel impossible pour un élève CPIP 22 ou un stagiaire CPIP 21 »

La CGT du SPIP de St Quentin s'indigne au sujet des conditions indignes de travail dans l'attente d'un déménagement qui tarde.

La CGT s'indigne pour nos usagers en lien avec les attentes des REP ; nous invitons les dirigeants des DISP et de la DAP à venir constater les conditions de l'accueil du public et de tout intervenant. La situation est devenue invivable par les fortes chaleurs de ce mois de juin.

La CGT S'indigne car ce qui prévaut pour les usagers, mis au premier plan par les REP, prévaut aussi pour les agents du service.

La CGT s'indigne car durant la dernière CAP de 2017 de la mobilité des CPIP, il n'a pas été créé de poste de CPIP, **pour des raisons matérielles d'un local inadapté et saturé**, alors que nous devons accueillir un élève de la CPIP 22 de novembre 2017 à janvier 2018.

Comment accueillir de façon correcte un élève dans les conditions actuelles ? En effet, nous avons 3 bureaux pour 9 CPIP tous optimisés, un bureau pour l'AA et un bureau pour la DPIP. Il n'existe même pas de bureaux pour les permanences de l'AS et de la psychologue de l'AP qui tiennent une permanence mensuelle ni pour le réserviste en renfort pour l'accueil des usagers.

La CGT s'indigne car pour recevoir nos usagers, nous avons seulement 2 bureaux d'entretien pour 9 CPIP et nous utilisons complémentirement la salle de réunion ainsi que le bureau de la DPIP en son absence !!!

Le constat est sans appel : le service n'a pas de bureau pour accueillir l'élève CPIP 22. Or il est essentiel de prévoir des conditions matérielles dites « normales » pour l'accueil d'un futur collègue... Quelle image l'AP va laisser à cet élève qui sera accueilli dans un couloir...

La CGT dit « non » à cet accueil par rapport aux conditions matérielles inadaptées et renvoie les dirigeants à la lecture du **rapport du président du CHSCT** et du médecin de prévention suite à la visite du 13 05 2014. Il est précisé : « l'augmentation des activités du service dans ces lieux est impossible », il est évoqué « l'exiguïté des locaux et celle-ci conditionne les autres insuffisances, comme la sûreté des lieux et la sécurité incendie etc... ».

Alors qu'on parle de la radicalisation, du plan vigipirate et des recommandations sécuritaires (circulaire du 06 08 2013 de la sécurité dans les SPIP), rien n'est applicable en l'état actuel dans cette antenne.

Faute de déménagement de l'antenne de St Quentin qui devait être réalisée initialement fin 2016, la CGT exige d'attendre que les conditions matérielles soient réunies pour accueillir dignement un élève ou un stagiaire. C'est à l'Administration de trouver des solutions adaptées pour permettre le renforcement RH.

Plus généralement, face à une recrudescence de constat de locaux inadaptés à travers de nombreux tracts de différents SPIP, nous invitons les hauts dirigeants de l'AP à réaliser un état des lieux des SPIP de France...

La CGT SPIP 60/02

A ST QUENTIN

Le 23 06 2017